

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

**Commune de BONNARD**  
**En agglomération**

**Réglementation de la circulation 10 rue Du Champ de la Porte**

**ARRETÉ DU MAIRE**

Le Maire,

- VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière, et les circulaires d'application,
- VU le Code de la Route,
- VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- VU la demande de Monsieur Sylvain CLEMENT en date du 23 août 2022,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer la circulation 10 rue du Champ de la Porte pendant le déchargement de matériaux, afin d'assurer la sécurité des usagers et des ouvriers,

**ARRETE :**

**Article 1er**

Pendant le déchargement de matériaux par la société CONGY MARC au droit de la propriété sise 10 rue du Champ de la Porte, la circulation des véhicules de toute nature s'effectuera par alternat sur une voie de circulation entre le N°10 et le N°14 rue du Champ de la Porte.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle (8ème partie- Signalisation Temporaire) sera mise en place par Monsieur Sylvain CLEMENT.

**Article 3**

Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> seront applicables le 2 septembre 2022 entre 14h00 et 17h30, et prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4**

Le stationnement des véhicules rue du Champ de la Porte sera interdit sur 150 mètres de part et d'autre du chantier.

**Article 5**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bonnard et aux extrémités du chantier.

**Article 6**

- Monsieur Sylvain CLEMENT domicilié 10 rue Du Champ de la Porte à BONNARD 89400.  
- Le Maire  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Bonnard, le 23 août 2022

L'Adjoint au Maire  
Jean-Denis CAILLÉUX

A blue circular official stamp from the Mairie de Bonnard, Yonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BONNARD' at the top and 'YONNE' at the bottom. In the center, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Denis CAILLÉUX'.